

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

Séance du mercredi 30 août 2023

Date de la convocation: 23/08/2023

Membres en exercice :
13

*L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

Présents : 11

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise
MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON,
Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE,
Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU,
Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Aurore LEFEBVRE par Caroline
BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_43 - Objet : Réattribution des indemnités des conseillers délégués.

Suite à la fin de délégation de Mme Aurore LEFEBVRE et de M. Patrick EVEILLARD, les élus ne perçoivent plus leur indemnité et seront donc d'office maintenus au chapitre 012 du budget de fonctionnement.

Mme le Maire propose que ces indemnités ne soient pas réattribuées entre les adjoints et elle-même.

Les fonctions attribuées à Mme Aurore LEFEBVRE vont être en partie données à Mme Aude MARCOMBE, agent communal, celle-ci effectuera des heures complémentaires. Ces heures complémentaires entrent dans les crédits ouverts pour les indemnités de Mme Aurore LEFEBVRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023
Le Maire,
Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_43-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/08/2023 et publié ou notifié le 31/08/2023
--